



## Bloqués à la frontière : Des migrants et réfugiés entre désert et hostilité

Copenhague/Bruxelles, 18 décembre 2012 – A l'occasion de la Journée internationale des Migrants, le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) exhorte la communauté internationale à réagir à la situation dramatique des migrants et réfugiés retenus à la frontière entre le Maroc et l'Algérie<sup>i</sup>. Le REMDH saisit cette opportunité pour attirer l'attention générale sur les conditions de vie désastreuses de cette population mixte, et pour exprimer ses graves préoccupations quant au renvoi systématique des migrants vers la frontière.

Le manque d'hygiène, la malnutrition et les conditions d'hébergement insalubres portent gravement atteinte à l'intégrité physique de cette population « bloquée » à la frontière. L'accès aux soins de santé est pratiquement inexistant du côté algérien, et ne repose du côté marocain que sur la bonne volonté de la société civile. Les abus dont ils sont victimes, notamment de la part des forces de police, sont rarement dénoncés par les migrants et les réfugiés, qui craignent d'être arrêtés et expulsés. Le REMDH a également constaté avec inquiétude que les femmes et les mineurs non accompagnés sont les plus vulnérables, dans la mesure où ils ne bénéficient d'aucune protection contre les violences domestiques et sexistes. Le suivi médical des femmes enceintes et l'accès des enfants à l'éducation font aussi gravement défaut. De plus, les demandeurs d'asile ont beaucoup de mal à accéder à la protection qui leur est due et risquent souvent d'être expulsés, faute de l'absence d'une procédure claire de détermination de statut de réfugié et de la présence limitée du HCR dans les deux pays.

En dépit de la fermeture de la frontière en 1994, l'axe Maghnia-Oujda reste une voie de transit importante entre l'Afrique subsaharienne et l'Asie d'une part et l'Europe d'autre part. Des migrants sans papiers et des réfugiés en grand nombre sont régulièrement renvoyés vers les zones frontalières par les autorités marocaines, dans des conditions particulièrement déplorables – impossibilité de faire appel d'une décision, détention arbitraire dans les postes de police, expulsions de mineurs non accompagnés et de femmes enceintes, qui souffrent de violences physiques et psychologiques et de déshydratation. Ces expulsions sont éminemment symboliques, sachant que les migrants et les réfugiés tenteront tôt ou tard de retourner au Maroc, le plus souvent sous la pression des autorités algériennes – ce qui fait que le Maroc et l'Algérie ne cessent de « jouer au ping-pong » avec cette population bloquée à la frontière.

Le 30 novembre, le Groupe de travail du REMDH sur les droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile s'est réuni pendant deux jours consécutifs à Oujda (une ville située à la frontière entre le Maroc et l'Algérie), où ses membres ont pu se livrer à une évaluation de la situation actuelle sur le terrain.

*« Au vu de ces violations perpétuelles et de la vague récente de mesures de harcèlement contre les organisations de migrants et les militants des droits de l'Homme, tel Camara Laye<sup>ii</sup>, ancien président du Conseil des migrants subsahariens au Maroc (CMSM), nous prions instamment les autorités marocaines de veiller à la protection et à la promotion des droits des migrants et des réfugiés. Ces violations sont particulièrement alarmantes dans le contexte des négociations en cours sur les partenariats pour la mobilité qui pourraient être signés entre l'Union européenne et le Maroc, ce qui inclurait la réadmission de migrants ressortissants de pays tiers », a déclaré Anitta Kynsilehto, membre du Comité exécutif du REMDH.*



La situation des migrants à la frontière maroco-algérienne n'est qu'un exemple parmi d'autres de la façon dont les droits des migrants et de réfugiés sont violés au quotidien dans la région euro-méditerranéenne. Par conséquent, le REMDH en appelle aux autorités à la fois locales, nationales et européennes pour qu'elles mettent fin à ces violations et qu'elles respectent résolument leurs obligations internationales de protéger et de promouvoir, dans la loi comme dans la pratique, les droits humains des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile.

En ce qui concerne la situation juridique des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile dans les pays du Maghreb, le REMDH s'apprête à publier des fiches de renseignements par pays - sur le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye.

Pour un complément d'information, veuillez contacter [Shadia EL DARDIRY](#) ou [Shaimaa ABOU ELKHIR](#), ou consulter la page du [GT MRA](#) sur le site du [REMDH](#).

Veuillez également consulter le [blog du Projet Migration et Asile du REMDH](#)

---

<sup>i</sup> Pour en savoir plus sur la situation générale des migrants et des réfugiés à la frontière et dans les deux pays, veuillez consulter : Jesuit Refugee Service (2012), "Lives in Transition: The Experiences of Migrants Living in Morocco and Algeria", <http://www.jrseurope.org/publications/LivesInTransitionJRSEUR10Dec2012.pdf>; Doctors without Borders report (2010), "Sexual Violence and Migration. The hidden reality of Sub-Saharan women trapped in Morocco en route to Europe", [http://www.msf.org/msf/fms/article-images/2010-00/Sexual\\_violence\\_morocco.pdf](http://www.msf.org/msf/fms/article-images/2010-00/Sexual_violence_morocco.pdf); Migreurop's report (2009) « Les frontières assassines de l'Europe », <http://www.migreeurop.org/IMG/pdf/Rapport-Migreurop-oct2009-def.pdf> ; S. Ferhi (2008), « Maghnia, est-elle la « petite Sangatte » algérienne ? », <http://www.reseau-terra.eu/IMG/doc/FERHI.doc>.

<sup>ii</sup> Pour en savoir plus sur la situation de Camara Laye, veuillez consulter le communiqué de presse publié par l'association marocaine GADEM et cosigné par le REMDH le 23 octobre 2012, [http://www.gadem-asso.org/IMG/pdf/20121022\\_communique\\_Camara.pdf](http://www.gadem-asso.org/IMG/pdf/20121022_communique_Camara.pdf)